

**SARL GTSPORT
SPECIALISTE PORSCHE
WWW.GTSPORT.FR**

371 CHEMIN DE LA CROIX DE FER
PARC D'ACTIVITE DU PELOUX
69400 LIMAS
0474076973/pascal.germain911@hotmail.fr
539 423 962 00015
FR 43 539423962
4520A

1/1

FACTURE N° 8134

N° Client : 41100853

TVA intra. :

N° Ordre : 13 390

Date : 09/06/2020

Règlement : CHEQUE

Echéance : 09/06/2020

Véhicule

Immatriculation :

Kilométrage : 61 571

Marque :

PORSCHE

Mise en circulation :

01/01/2007

Modèle :

997 TARGA

Puissance :

Type mine :

Couleur :

N° de série :

WP0ZZZ99Z7S750998

Prochain C.T. :

___/___/___

Travaux :

Référence	Désignation	Qté/Tps	Prix unit.	Montant H.T.	T
M1 M1	CONTROLE TEST PIWIS				
	CONTROLE OBD				
	EFFACEMENT DE LA MEMOIRE DE DEFAULT				
	PLAGES 1 3431/1122.9h				
	PLAGES 2 547/1122.9h				
	PLAGES 3 10/1111.8h				
	PLAGES 4 1/691.3h				
	PLAGES 5 1/691.3h				
	PLAGES 6 1/691.3h				
	COMPTEUR D'HEURES DE SERVICE 1134.20h				
	KILOMETRAGE INSCRIT DANS LE BOITIER INJECTION DME 66402 kms				
	COMPTEUR AIRBAG 1273.96h				
	LES INFORMATIONS PRESENTES DANS LES CALCULATEURS SONT COHERENTES AVEC LE				
	KILOMETRAGE COMPTEUR DU VEHICULE				
	D'APRES LE DOCUMENT PORSCHE SI MENTION UN 1/XXX, LES PLAGES CONCERNEES SONT A IGNORER				

Libellé	Base H.T	Tva	Mt. Tva	Fournitures	Total H.T
1					
2					
3				Main d'oeuvre	Total Tva
4					
5					
Port				Divers	NET A PAYER
Carburant					
Huile					

Nos factures sont payables comptant et sans escompte, sauf conditions particulières indiquées sur nos factures. Toute somme non payée à son échéance, quelle qu'en soit la cause, entraîne sans aucune formalité l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes restant dues, même non échues. En cas de retard de paiement à l'échéance convenue, dès le lendemain de celle-ci, le client professionnel sera de plein droit redevable, en application des dispositions de l'article L441-6 du code du commerce, de pénalités de retard au taux de 3 fois le taux légal en vigueur avec un minimum de 10% l'an, et d'une indemnité forfaitaire de 40 € TTC pour frais de recouvrement. En outre, après mise en demeure restée infructueuse, le client s'engage à payer à titre d'indemnité de clause pénale, conformément aux dispositions de l'article 1231-5 de Code Civil, une majoration dont le montant est égal à 15% des sommes restant encore dues. Toute contestation, difficultés d'exécution ou d'interprétation, liées à nos ventes, seront de la compétence territoriale exclusive du TC de Villefranche - Tarare, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.



PORSCHE

Consultation du boîtier DME :

- Statut du compteur d'heures d'utilisation pendant le dernier événement de surrégime
- Statut actuel du compteur d'heures d'utilisation

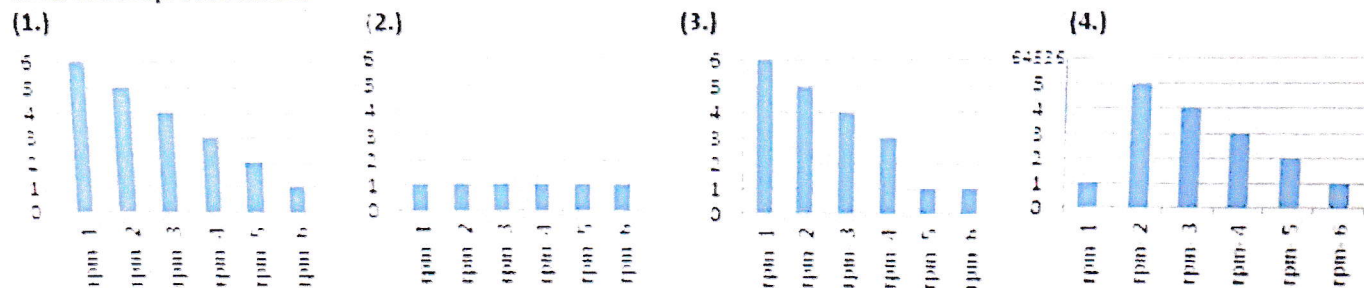
La base de l'évaluation technique est la **différence** entre le **statut actuel** du compteur d'heures d'utilisation et le **statut** où **l'évènement de surrégime s'est produit**. Cela s'applique à toutes les plages de régime dans lesquelles tous les événements de surrégime ont été mémorisés.

Le nombre d'allumages dans les plages de régime pertinentes 1 à 6 doit diminuer avec l'augmentation de la plage de régimes (1.).

Les événements de surrégime non plausibles mémorisés dans l'unité de commande DME peuvent être ignorés. Voici quelques exemples de surrégime non plausibles :

- Un seul allumage dans chaque plage de régimes de 1 à 6 (2.).
- Un seul allumage dans chaque plage de régimes 5 et 6 (3.).
- Dépassement du nombre d'allumages maximum dans une plage (65536 allumages), le compteur démarre à nouveau avec 1 (4.).

schematic representation:



La procédure d'évaluation décrite ci-dessus **n'est pas nécessaire pour les véhicules à transmission automatique** (Tiptronic, PDK).

Si la procédure ci-dessous nécessite la création d'un ticket PRMS avant l'octroi de la garantie Porsche Approved, veuillez **vous reporter** au n° de ticket **PRMS respectif** lorsque vous **télétransmettez le CRAV dans PQIS**.

La mémoire d'erreurs ne doit pas être supprimée avant de créer le CRAV. Dans le cas d'erreurs enregistrées, une brève déclaration concernant la procédure de correction planifiée/exécutée sera appréciée.